



COMMUNE DE RANVILLE

NOMBRE DE CONSEILLERS :

Membres en exercice : 18

Membres présents : 15

Suffrages exprimés : 15

DATE DE CONVOCATION :

7 février 2020

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU JEUDI 13 FEVRIER 2020

L'an deux mil vingt, le treize février à 19 heures, le Conseil Municipal de la Commune de Ranville, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Jean-Luc ADELAÏDE, Maire.

Présents : M. Jean-Luc ADELAÏDE, M. François VANNIER, M. Alain BISSON, Mme Martine MAUDUIT-TRAGUET, M. Daniel DESRETTES, Mme Monique LEGROS, Mme Olga BANDZWOLEK, , M. André VAUTIER, M. Bruno RENVOISE, M. Lionel LEVERRIER, M. Jean-Luc DAVENEL, Mme Chantal COURBIER, Mme Isabelle GRANA, M. Michel EURY, , Mme Catherine PILET-FONTAINE

Absents excusés : Mme Annette TAUPIN, Mme Sonia TESSIER, Mme Annabel EVENO-SAGOT

Secrétaire de séance : M. François VANNIER

A l'ordre du jour :

1. Approbation du compte-rendu de la dernière réunion
2. Compte-rendu des décisions prises dans le cadre des délégations consenties au Maire
3. Compte de gestion et Compte administratif 2019
4. Subventions aux associations
5. Taux d'imposition 2020
6. Affectation du résultat
7. Budget Primitif 2020
8. Création d'un budget annexe Lotissement du Bourg
9. Lotissement du Bourg - Acquisition des terrains auprès de l'EPFN
10. NCPA – Marché de téléphonie mobile
11. NCPA – Groupement de commande téléphonie fixe – Internet/VPN – accessoires mobiles
12. Création d'emplois non permanents
13. Demande de subventions – Extension des vestiaires de football

Intervenant :

M. LE MAIRE

M. LE MAIRE

M. VANNIER

M. VANNIER

M. VANNIER

M. VANNIER

M. VANNIER

M. VANNIER

M. VANNIER

M. VANNIER

M. VANNIER

M. LE MAIRE

M. LE MAIRE

Informations et questions diverses (ne donnant pas lieu à délibération)

1. Approbation du compte-rendu de la dernière réunion

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, approuve le compte-rendu de la dernière réunion

2. Compte-rendu des décisions prises dans le cadre des délégations consenties au Maire

Exposé de Monsieur le Maire

Monsieur le Maire rend compte aux conseillers des décisions prises dans le cadre des délégations consenties par le Conseil Municipal.

Décision du 23 décembre 2019 – Reprise du réseau éclairage de l'armoire 14 via domaine public Rue Froide (poteaux initialement installés chez des particuliers)

Le Maire de la Commune de RANVILLE donne son accord pour la reprise du réseau d'éclairage en domaine public. Le coût total de cette opération est estimé à 1 886.65€ TTC. La participation communale s'élève à 1 021.94€.

Décision du 30 décembre 2020 – Création d'un terrain multisports

Monsieur le Maire décide de signer les marchés de travaux pour la réalisation d'un terrain multisports avec :

- l'entreprise COLLET TP, domiciliée à AUTHIE, pour un montant de 19 656,40 € HT (23 587,68 € TTC)

- l'entreprise ACL SPORT NATURE, domiciliée à BEIGNON (56380), pour un montant de 36 252.44 € HT (43 502,93 € TTC).

Décision du 24 janvier 2020 – Avenant n° 1 ACL SPORT NATURE

Monsieur le Maire décide de signer l'avenant n° 1 avec l'entreprise ACL SPORT NATURE, pour supprimer le but de basket extérieur, le remplacer par 2 bancs assis debout et régulariser l'erreur indiquée dans le détail estimatif qui prévoyait 6 buts brésiliens et non 4. Cet avenant est sans incidence financière sur le montant du marché.

Décision du 30 janvier 2020 – Avenant n° 2 ACL SPORT NATURE

Monsieur le Maire décide de signer l'avenant n° 2 avec l'entreprise ACL SPORT NATURE pour supprimer la poubelle (sans couvercle) prévue au marché, avec une régularisation de 189.20€ HT (227.04€ TT), portant le montant du marché à la somme de 36 063.24€ HT (43 275.89€ TTC).

Arrivée de Catherine PILET-FONTAINE et de Lionel LEVERRIER

3. Compte de gestion et Compte administratif 2019

Exposé de Monsieur VANNIER

Monsieur VANNIER présente au Conseil Municipal les résultats de l'exercice 2019 :

- section de fonctionnement : 288 576.06 €

- section d'investissement : - 584 331.23 €

Le grand livre, retraçant toutes les opérations de dépenses et de recettes, est disponible dans la salle du Conseil Municipal.

Arrivée de Martine MAUDUIT-TRAGUET

VUE SECTION FONCTIONNEMENT

DEPENSES

011	Charges à caractère général	448 822,79 €
012	Charges de personnel	754 677,58 €
65	Autres charges de gestion courante	199 123,64 €
66	Charges financières	19 776,19 €
67	Charges exceptionnelles	200,00 €
68	Dotations aux amortissements et provisions	0,00 €
014	Atténuation de produits	6 213,00 €
023	Virement à section investissement	0,00 €
042	Op ordre entre sections	45 117,33 €
	TOTAL	1 473 930,53 €

RECETTES

70	Produits des services	106 410,54 €
73	Impôts et taxes	1 473 631,05 €
74	Dotations et participations	59 252,45 €
75	Autres produits de gestion courants	33 187,18 €
013	Atténuation de charges	13 532,13 €
77	Produits exceptionnels	7 768,65 €
78	Reprises sur Amort. et Provisions	1 158,60 €
002	Excédent antérieur reporté	0,00 €
042	Op ordre entre sections	67 565,99 €
	TOTAL	1 762 506,59 €

Résultat de fonctionnement 2019

288 576,06 €

VUE SECTION INVESTISSEMENT

DEPENSES

001	Déficit d'investissement reporté	0,00 €
040	Opérations d'ordre entre sections	67 565,99 €
041	Opérations d'ordre entre sections	0,00 €
10	Dotations fonds divers réserves	0,00 €
16	Charges financières	86 234,44 €
20	Immobilisations incorporelles	11 931,09 €
21	Immobilisations corporelles	349 076,40 €
23	Immobilisations en cours travaux	314 269,79 €
	TOTAL	829 077,71 €

RECETTES

001	Excédent Ft antérieur reporté	0,00 €
040	Opérations d'ordre entre sections	45 117,33 €
041	Opérations d'ordre entre sections	0,00 €
10	Dotations fonds divers réserves	145 546,45 €
13	Subventions d'investissement	44 764,00 €
16	Emprunts	0,00 €
20	Immobilisations incorporelles	0,00 €
21	Immos corporelles (aliénations)	0,00 €
23	Cessions immos en cours	9 318,70 €
024	Produits des cessions	0,00 €
	TOTAL	244 746,48 €

Résultat d'investissement 2019

-584 331,23 €

À la suite de cette présentation, Monsieur le Maire soumet à l'approbation du Conseil Municipal le Compte de gestion du receveur, qui est en adéquation avec le Compte administratif de la commune.

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal adopte le Compte de gestion de l'exercice 2019.

VOTANTS : 15

POUR : 15

Monsieur le Maire se retire pour le vote du Compte administratif 2019. La présidence de séance est assurée par Monsieur Daniel DESRETTES, qui soumet le Compte administratif à l'approbation du Conseil Municipal.

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal adopte le Compte administratif de l'exercice 2019.

VOTANTS : 14

POUR : 14

4. Subventions aux associations

Exposé de Monsieur VANNIER

Chaque association a présenté un dossier de demande de subvention comme chaque année, ce qui permet de suivre l'évolution des associations. La commission finances a étudié ces dossiers en tenant compte de plusieurs critères tels que la trésorerie générale des associations, l'exécution budgétaire de la saison écoulée et le prévisionnel de la saison nouvelle, la présence ou non de salariés. La commission a ensuite déterminé un montant de subvention par association à proposer au conseil municipal.

Rappel : « Comme il n'est pas toujours facile de faire le partage entre ce qui concerne l'intérêt de la collectivité locale et ce qui présente un intérêt personnel pour l' élu concerné (Président, trésorier de l'association...), celui-ci a donc intérêt à s'abstenir systématiquement de prendre part aux délibérations qui concernent le vote des subventions à l'association. »

Après avoir délibéré, le Conseil municipal attribue les subventions suivantes :

ASSOCIATIONS	Proposition Commission	VOTANTS	POUR	CONTRE	Elus ne prenant pas part au vote
Anciens combattants	1 000 €	15	15		
FCBO	5 000 €	15	15		
Joie et sourire	500 €	15	15		
Gymnastique	500 €	14	14		C. Courbier
Judo	4 000 €	15	15		
Jumelage Ranville-Motten	2 000 €	10	10		F. Vannier, D. Desrettes, I. Grana, A. Vautier, B. Renvoisé
Tennis	3 200 €	15	15		
Les Foulées ranvillaises	500 €	15	15		
Chevalets temps libre	400 €	15	15		
Prévention routièrè	100 €	15	15		
Ass parents collège	100 €	15	15		
Ass parents APE Ranville	250 €	15	15		
Palette en liberté	400 €	15	15		
SNSM Ouistreham	200 €	14	14		A. Vautier
SNSM Dives	200 €	14	14		A. Vautier
Poulet cour Ö jardin	1 000 €	13	13		A. Bisson, B. Renvoisé

5. Taux d'imposition 2020

Exposé de Monsieur VANNIER

Le Conseil Municipal doit délibérer sur les taux de la taxe d'habitation, de la taxe foncière des propriétés bâties et de la taxe foncière des propriétés non bâties, pour l'année 2019.

Les bons résultats 2019 permettent d'équilibrer le budget de l'année 2020. La commission finances propose donc, comme sur les 4 exercices précédents, de ne pas modifier le niveau des taux de taxes locales.

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal adopte les taux d'imposition ci-dessous pour l'année 2020 :

Taxe d'habitation	10.52
Foncier bâti	20.12
Foncier non bâti	48.05

VOTANTS : 15

POUR : 15

6. Affectation du résultat

Exposé de Monsieur VANNIER

Le Conseil Municipal doit se prononcer sur l'affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice 2019.

La commission finances propose de répartir l'excédent de fonctionnement d'un montant de 670 845.66€, entre les 2 sections en fonction des besoins de financement.

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal approuve la reprise des résultats de l'exercice 2019 d'un montant de 670 845.66€ et décide de reporter :

- 141 097,96 en section de fonctionnement, au chapitre 002.
- 529 747.70 en section d'investissement, à l'article 1068 chapitre 10

VOTANTS : 15

POUR : 15

7. Budget Primitif 2020

Exposé de Monsieur VANNIER

Monsieur VANNIER rappelle les résultats de l'exercice 2019 et présente aux conseillers une vue d'ensemble de la proposition de Budget Primitif 2020.

Le budget s'équilibre en fonctionnement à 1 778 706.96€ et à 1 187 239.39€ en investissement. Le budget de la commune est voté par chapitre.

La situation financière de la commune est satisfaisante.

VUE SECTION FONCTIONNEMENT

DEPENSES

011	Charges à caractère général	576 590,00 €
012	Charges de personnel	814 500,00 €
65	Autres charges de gestion courante	226 748,00 €
66	Charges financières	17 249,93 €
67	Charges exceptionnelles	40 600,00 €
68	Dotations aux amortissements et provisions	0,00 €
022	Dépenses imprévues	95 019,03 €
023	Virement à section investissement	0,00 €
014	Atténuation de produits	8 000,00 €
042	Op ordre entre sections	0,00 €
	TOTAL	1 778 706,96 €

RECETTES

70	Produits des services	98 290,00 €
73	Impôts et taxes	1 436 459,00 €
74	Dotations et participations	53 650,00 €
75	Autres produits de gestion courants	35 010,00 €
013	Atténuation de charges	12 000,00 €
77	Produits exceptionnels	2 200,00 €
78	Reprises sur Amort. et Prov.	0,00 €
002	Excédent antérieur reporté	141 097,96 €
042	Op ordre entre sections	0,00 €
	TOTAL	1 778 706,96 €

VUE SECTION INVESTISSEMENT

DEPENSES

001	Déficit d'investissement reporté	0,00 €
020	Dépenses imprévues	65 000,00 €
040	Opérations d'ordre entre sections	0,00 €
10	Dotations fonds divers réserves	0,00 €
16	Charges financières	88 434,87 €
20	Immobilisations incorporelles	38 020,00 €
21	Immobilisations corporelles	220 093,15 €
23	Immobilisations en cours travaux	375 691,37 €
041	OO Opé patrimoniales	0,00 €
27	Autres créances	400 000,00 €
	TOTAL	1 187 239,39 €

RECETTES

001	Excédent antérieur reporté	379 853,49 €
040	Opérations d'ordre entre sections	0,00 €
021	Virt section de fonctionnement	0,00 €
10	Dotations fonds divers réserves	629 747,70 €
13	Subventions d'investissement	177 638,20 €
024	Produits des cessions	0,00 €
041	OO Opé patrimoniales	0,00 €
	TOTAL	1 187 239,39 €

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal adopte le Budget Primitif 2020.

VOTANTS : 15

POUR : 15

8. Création d'un budget annexe

Exposé de Monsieur VANNIER

Pour réaliser l'opération Lotissement du Bourg, il est nécessaire de créer un budget annexe. En effet, le Conseil d'Etat estime que ces opérations de lotissement réalisées par les communes ne constituent pas une mission de service public, mais l'exploitation du domaine privé de la collectivité et constituent des opérations à caractère industriel et commercial.

Après avoir délibéré, le conseil municipal décide de créer au 1^{er} janvier 2020 un budget annexe relatif à l'aménagement d'un lotissement d'habitation, dénommé « Budget annexe Lotissement du Bourg ».

VOTANTS : 15

POUR : 15

Monsieur VANNIER présente aux conseillers une vue d'ensemble de la proposition de Budget Annexe Lotissement du Bourg 2020.

Le budget s'équilibre en fonctionnement et en investissement à 867 114,17€. Le budget est voté par chapitre. Les montants impactés par la TVA sont inscrits en HT.

FONCTIONNEMENT

DEPENSES

Chapitre	Article	Intitulé	Montant
	6015	Achat de terrains	652 935,00 €
	6045	Frais d'étude	36 050,00 €
	605	Travaux	171 129,17 €
	616	Assurances	5 000,00 €
	627	Services bancaires	1 000,00 €
011		Charges à caractère général	866 114,17 €
		TOTAL	866 114,17 €

RECETTES

Chapitre	Article	Intitulé	Montant
	7133	Variation en cours de production	866 114,17 €
042		Opérations d'ordre entre section	866 114,17 €
		TOTAL	866 114,17 €

INVESTISSEMENT**DEPENSES**

Chapitre	Article	Intitulé	Montant
	3355	Travaux en cours	866 114,17 €
040		Opérations d'ordre entre section	866 114,17 €
		TOTAL	866 114,17 €

RECETTES

Chapitre	Article	Intitulé	Montant
	1641	Emprunts	466 114,17 €
	16874	Autres emprunts (Avance BP)	400 000,00 €
16		Emprunts et dettes assimilées	866 114,17 €
		TOTAL	866 114,17 €

Après avoir délibéré, le conseil municipal adopte le Budget annexe Lotissement du Bourg pour l'année 2020.

VOTANTS : 15

POUR : 15

Départ de Catherine PILET-FONTAINE**9. Lotissement du Bourg - Acquisition des terrains auprès de l'EPFN**

Exposé de Monsieur VANNIER

En mai 2016, la commune a demandé à l'Établissement Public Foncier de Normandie d'acquérir des terrains en cœur de bourg, issus d'une ancienne succession, et constituer une réserve foncière.

À la suite de l'avis de France domaine, l'EPFN a acquis en mai 2017 les terrains suivants au prix de 605 000€ :

N° Parcelle	Adresse	Superficie
AB 8	Le Bourg Neuf	486 m ²
AB 9	Le Bourg Neuf	1 804 m ²
AB 17	Le Bourg Neuf	3 088 m ²
AI 52	Le Bourg Neuf	1 813 m ²
AI 55	Le Bourg Neuf	743 m ²
AI 56	11 rue de la Vallée	599 m ²

La commune travaille depuis 2019 sur un projet de lotissement d'habitation : le Lotissement du Bourg. Les permis d'aménager vont prochainement être déposés. En parallèle, la commune a pris contact avec l'EPFN pour le rachat des terrains afin de réaliser les travaux.

L'EPFN a transmis le montant du rachat suivant les conditions prévues dans la convention pour un montant total de 612 934.68€.

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal décide d'acquérir les parcelles suivantes auprès de l'Établissement Public Foncier de Normandie et autorise le Maire à signer l'acte d'acquisition, pour un montant de 612 934.68€ plus les frais d'acte :

N° Parcelle	Adresse	Superficie
AB 8	Le Bourg Neuf	486 m ²
AB 9	Le Bourg Neuf	1 804 m ²
AB 17	Le Bourg Neuf	3 088 m ²
AI 52	Le Bourg Neuf	1 813 m ²
AI 55	Le Bourg Neuf	743 m ²
AI 56	11 rue de la Vallée	599 m ²

VOTANTS : 14

POUR : 14

10. NCPA – Marché de téléphonie mobile

Exposé de Monsieur VANNIER

La communauté de communes a signé un marché avec l'opérateur Bouygues Telecom. Elle propose aux communes membres qui le souhaitent d'intégrer le marché au 1^{er} mars 2020.

Les tarifs sont beaucoup plus avantageux que ceux obtenus par la commune.

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal décide d'intégrer le marché de téléphonie mobile et autorise le Maire à signer les documents s'y rapportant.

VOTANTS : 14

POUR : 14

11. NCPA – Groupement de commande téléphonie fixe – Internet/VPN – accessoires mobiles

Exposé de Monsieur VANNIER

La communauté de communes propose aux communes membres d'intégrer un groupement de commande pour le marché public relatif à la téléphonie fixe, à la fourniture Internet -VPN, et aux accessoires mobiles.

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal autorise le Maire à signer la convention de groupement de commandes.

VOTANTS : 14

POUR : 14

12. Création d'emplois non permanents

Exposé de Monsieur le Maire

Conformément à l'article 34 de la loi du 26 janvier 1984, les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité.

Il appartient donc au Conseil Municipal de fixer l'effectif des emplois à temps complet et non complet nécessaires au fonctionnement des services.

Considérant la nécessité de renforcer le service technique pendant la haute saison, et la nécessité de recruter un agent remplaçant,

Considérant le tableau des emplois,

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal décide de créer :

- un emploi d'adjoint technique, non titulaire, à 32/35^{ème}, du 1^{er} au 31 mars 2020
- un emploi d'adjoint technique, non titulaire, à 35/35^{ème}, du 1^{er} avril au 30 juin 2020
- un emploi d'adjoint technique, non titulaire, à 35/35^{ème}, du 1^{er} avril au 30 septembre 2020

VOTANTS : 14

POUR : 14

13. Demande de subventions – Extension des vestiaires de football

Exposé de Monsieur le Maire

Le conseil municipal a délibéré lors de la réunion du 12 décembre 2019. La préfecture du Calvados a estimé que la délibération n'était pas conforme, car il manquait l'inscription au budget de l'année 2020.

La commune de RANVILLE pourrait notamment bénéficier de subventions au titre de la dotation d'équipement des territoires ruraux (DETR), éventuellement de subventions au titre de la dotation de soutien à l'investissement local (DSIL).

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal :

- décide de réaliser l'extension des vestiaires de football
- décide d'inscrire l'extension des vestiaires au budget de l'année 2020
- sollicite des subventions au titre de la dotation d'équipement des territoires ruraux (DETR), au titre de la dotation de soutien à l'investissement local (DSIL) et auprès de tous les organismes susceptibles de participer au financement de ce projet.
- approuve le plan de financement prévisionnel :

DÉPENSES PRÉVISIONNELLES	
<i>Nature de dépense</i>	<i>Montant en € (H.T.)</i>
Acquisition foncière :	
Acquisition immobilière :	
Etudes ou assistance à maîtrise d'ouvrage	37 140 €
Dépenses de travaux : (à préciser au besoin)	269 200 €
Dépenses d'équipement : (à préciser au besoin)	
Autres prestations :	
Aléas :	
Dépenses de fonctionnement :	
Autres : (à préciser)	
Sous-total	306 340 €
À déduire des dépenses :	
Recettes générées par l'investissement	-- 0 €
TOTAL H.T.	306 340 €

RECETTES PRÉVISIONNELLES		
<i>Source de financement</i>	<i>Montant en € (H.T.)</i>	<i>Taux (en %)</i>
AIDES PUBLIQUES		
Union européenne		
État - DETR	91 902 €	30%
État - DSIL	Demande	
CNDS	Demande	
Ligue de football	Demande	
Autres subventions :		
Sous-total 1 ⁽²⁾	245 072 €	80%
AUTOFINANCEMENT		
Fonds propres	Solde	20%
Emprunts		
Autres : (à préciser)		
Sous-total 2	61 268 €	20%
TOTAL H.T. ⁽¹⁾	306 340 €	100%

VOTANTS : 14

POUR : 12

ABSTENTION : 2

Informations et questions diverses (ne donnant pas lieu à délibération)

Séance levée à 21 heures 10